

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire remplacée par une consultation écrite tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 17 janvier 2022 à compter de 19 heures 30, exceptionnellement sans la présence du public en vertu de l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux et diffusée sur Facebook en direct.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Francis Pelletier, directeur général adjoint, sont également présents.

5 personnes assistent à la séance via Facebook en direct.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30

**2022-01-001 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 (BUDGET 2022)**

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 (Budget 2022).

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 26 novembre 2021 et le 5 janvier 2022.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## DÉPÔT DU RAPPORT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des variations budgétaires entre le 26 novembre 2021 et le 31 décembre 2021.

### 2022-01-005 AJUSTEMENT AUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES

**CONSIDÉRANT** les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007), adopté tel que prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** le rapport de la direction sur les ajustements aux crédits budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser les ajustements de crédits budgétaires au 31 décembre 2021 pour les comptes et montants présentés.

Copie de ce rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

### 2022-01-006 DÉPÔT - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DES ÉLUS

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu conformément au quatrième alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale d'entériner le rapport, du directeur général et secrétaire-trésorier concernant l'attestation de la participation de Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, M. Paul Sarrazin, maire, à la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Adoptée à l'unanimité

### 2022-01-007 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-12-297 CONCERNANT L'AUTORISATION DE CONTRAT POUR ANALYSE D'EAU POTABLE - ENVIRONEX

**CONSIDÉRANT QU'UNE** erreur a été effectuée lors de la retranscription des données des soumissions.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'abroger la résolution 2021-12-297.

Adoptée à l'unanimité

### 2022-01-008 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2022-01 POUR ANALYSE D'EAU POTABLE - ENVIRONEX - ANNÉE 2022

**CONSIDÉRANT QU'IL** est obligatoire que la Municipalité procède mensuellement à l'analyse de l'eau potable pour ses bâtiments et infrastructures;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier contrat venait à terme le 31-12-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions :

Entreprises	Prix taxes incluses
Biovet	2 443.45 \$

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

EnvironeX	2 083.35 \$
-----------	-------------

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

D'autoriser l'octroi du contrat pour l'analyse d'eau potable pour le 112, 136 et 259 rue Principale à la Firme EnvironeX pour l'année 2022 pour une somme 2 083.35\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-009

**ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2022-02 DE LA RÉALISATION DU CONCEPT GRAPHIQUE POUR LA REVITALISATION DE LA SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire procéder à la mise en place de nouveaux panneaux d'accueil, d'identification des bâtiments/services et des panneaux de noms de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions.

Entreprises	Prix taxes incluses	Délai
Mistral design	2 471.96 \$	2 semaines
Jérémie Lacasse graphiste	3 449.25 \$	3 semaines

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

D'autoriser l'octroi du contrat de la réalisation du concept graphique à la Firme Mistral design pour une somme 2 471.96 \$ taxes incluses,

Adoptée à l'unanimité

2022-01-010

**AUTORISATION DE RENOUVELER L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** Québec Municipal est un portail d'affaires municipales et d'informations qui s'adresse au personnel des municipalités, aux élus et aux différents intervenants œuvrant dans le monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres peuvent bénéficier des services offerts: bulletin d'information municipal, actualités, dossiers, politique municipale, jurisprudence, entrevues, emplois, achats municipaux, fournisseurs.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour 2022 au montant de 350,67 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-011

**AUTORISATION DE RENOUVELER L'ADHÉSION À OBV YAMASKA POUR 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire renouveler l'adhésion à OBV Yamaska pour 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme OBV Yamaska est une table de concertation regroupant des citoyens, des producteurs agricoles, des municipalités, des MRC, des associations de pêcheurs et des usagers de l'eau qui habitent dans le bassin versant et travaillent ensemble pour promouvoir pour promouvoir une gestion durable et intégrée de l'eau du bassin versant.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'adhésion pour 2022 à OBV Yamaska pour un montant de 50.00 \$ non taxable.

Adoptée à l'unanimité

## **2022-01-012 AUTORISATION DE RENOUELER L'ADHÉSION À LA FQM POUR 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire renouveler l'adhésion à la FQM qui est un regroupement de plus de 1000 municipalités et MRC à travers le Québec et qui offre une représentation politique stratégique forte et efficiente;

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons bénéficier des services offerts par la FQM et demeurer informer des actualités qui nous concernent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2022, au montant de 2 980,49 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

## **2022-01-013 AUTORISATION DE RENOUELER L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE HAUTE-YAMASKA POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tient à cœur le développement économique de sa communauté et que la Chambre de commerce et industrie Haute-Yamaska agit comme porte-parole de la communauté professionnelle et des affaires et traduit en action l'ensemble des intérêts de ses membres.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie Haute-Yamaska pour l'année 2022 au montant de 224,20\$.

Adoptée à l'unanimité

## **2022-01-014 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – APPUI AU PROJET DE LA FONDATION SÉTHY – PROJET DE CIRCUIT INTERACTIF D'INTERPRÉTATION DES MILIEUX NATURELS DE LA HAUTE-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT** la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC de La Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets du *Fonds de développement des communautés* dans le cadre de ladite politique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation SÉTHY présente une demande de financement au Fonds de développement des communautés pour un projet de panneaux et de circuits naturels sur les milieux naturels;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton d'appuyer ce projet.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

D'appuyer le projet Circuit « interactif » d'interprétation des milieux naturels de La Haute-Yamaska présenté par la Fondation SÉTHY.

Adoptée à l'unanimité

## **2022-01-015 ENTENTE ENTRE AMI-BUS INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON CONCERNANT LES SERVICES EN TRANSPORT DE PERSONNES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente à intervenir entre Ami-Bus et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint, et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer la nouvelle entente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 entre Ami-Bus et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton afin de permettre à ses citoyens de bénéficier des services en transport de personnes.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-016

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – PHASE FINALE DE RÉHABILITATION DU TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du terrain du 169, rue Principale, propriété de la Municipalité, et des travaux qui sont nécessaires afin de permettre la phase finale de réhabilitation du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Canadienne des Municipalités met à la disposition des municipalités un Fonds Vert, afin de supporter les projets de décontamination et de réhabilitation des sols.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que notre responsable du service de l'urbanisme soit mandatée à préparer une demande de subvention auprès du Fonds Vert de la Fédération Canadienne des Municipalités en regard de la phase finale de réhabilitation du terrain situé au 169, rue Principale et à faire les suivis nécessaires après de la Fédération Canadienne des Municipalités et que le directeur général ou en son absence le directeur général adjoint soit autorisé à déposer ladite demande de subvention dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-017

## **AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR OBTENIR L'APPROBATION DU PLAN DE RÉHABILITATION DU LOT # 3 556241**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques exige des frais pour l'approbation du plan de réhabilitation d'un terrain contaminé;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de réhabilitation a été produit par la firme LNA que nous avons mandatée selon les termes définis dans l'offre de service no 4741, émise le 29 mars 2021 et approuvé par la résolution 2020-06-170 du 14 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire procéder à la réhabilitation du terrain contaminé lot # 3 556 241.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement au montant de 600 \$ non taxable au ministre des finances pour les frais exigés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques pour l'obtention de l'autorisation de la réhabilitation du lot # 3 556 241.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-018

## **RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE SOUTIEN TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL EN ADMINISTRATION ET AUX LOISIRS - MME JOANNE HARNOIS**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la municipalité pendant la vacance des postes d'adjointe administrative et greffière adjointe et de responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gestion des ressources humaines recommande l'embauche de Mme Joanne Harnois pour un poste de soutien en administration et en loisirs à l'échelon 1 de la classe 3 de notre politique salariale.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser la ratification de l'embauche de Mme Joanne Harnois à temps partiel trois jours par semaine, pour une période indéterminée à compter du 5 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-019**     **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 634-2022 – SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 493-2011, 551-2016 ET LE 573-2018**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 634-2022 abrogeant les règlements 493-2011, 551-2016 et le 573-2018 afin d'actualiser le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-020**     **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 633-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 583-2019 AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance du 6 décembre 2021, en vue de l'adoption du règlement numéro 633-2021 mentionné en titre;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présent au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire fait un résumé du règlement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil adopte le règlement 633-2021 afin d'actualiser la rémunération des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité, le maire ayant voté

**2022-01-021**     **OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – 2022 (VOX AVOCAT(E)S INC)**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu de Vox avocat(e)s Inc leur offre de services de consultations juridiques pour la période du 01-01-2022 au 31-12-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme forfaitaire demandée est de 574.88 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire se prémunir d'une deuxième offre de services de consultations juridiques.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Vox avocat(e)s Inc. pour des services de consultations juridiques, pour la période du 01-01-2022 au 31-12-2022, pour un montant de 574.88 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de décembre 2021 soit :

Cert. Autorisation d'abattage d'arbres 1

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation – Autre 1

Permis de construction 4

Demande de dérogation mineure 1

Permis captage des eaux souterraines 3

Permis de rénovation 4

Permis d'installation septique 2

Pour un total de 19 permis et une valeur totale de 898 806.00 \$

## **2022-01-022      PIIA N° 21-08 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION / LOT N° 6 344 228**

Propriétaire : Vicky Borduas / William Lacroix

Adresse : 32, rue Touchette

Zonage municipal : RE-9.1

### **Objet de la demande :**

La demande concerne le lot n° 6 344 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé dans la zone RE-9.1, ayant front sur la rue Touchette.

Elle vise l'approbation de la demande de permis de construction d'un bâtiment principal et de l'aménagement paysager du terrain, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°562-2017.

1) - Le bâtiment principal est une habitation unifamiliale abritant un (1) logement, de 13.11 m sur 9.79 m de dimensions, ayant les caractéristiques architecturales suivantes :

- Bâtiment avec une structure en bois et fondation en béton;
- Façade asymétrique;
- Revêtement extérieur des murs :
  - Façade avant : revêtement en pierre architecturale;
  - Façades latérales : revêtement en vinyle de couleur gris avec un soubassement en pierre;
  - Façade arrière : revêtement en vinyle de couleur gris ;
- Portes d'accès et fenêtres en aluminium de couleur noire avec vitrage;
- Fenestrations rectangulaires en aluminium de couleur noire avec vitrage;
- Toiture en deux pentes de 7/12 recouverte de revêtement en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

2) – Un plan d'aménagement paysager a été proposé avec des arbres et surfaces gazonnées.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été soumise par les requérants pour la construction d'un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** les toits sont composés de plusieurs versants avec bardeaux d'asphalte de couleur noire comme revêtement;

**CONSIDÉRANT QUE** les revêtements extérieurs sont en pierres architecturales et en vinyle de couleur grise;

**CONSIDÉRANT QUE** les portes, les fenêtres et leur encadrement respectent les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°562-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement paysager proposé répond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°562-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis a été analysée par le service de l'urbanisme et que les plans respectent toutes les normes applicables en vigueur;

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de l'urbanisme a recommandé favorablement le projet par sa recommandation n°2021-12-090.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, d'autoriser l'émission du permis de construction.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-023

### **DEMANDE DE DÉROGATION N°DPDRL 210276/ Lot n°3 556 265**

Propriétaire : Erica Bradley-Kohl / Manuel Gosselin

Adresse de la propriété: 311, rue Principale

Zonage municipal : RE-15

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concerne la propriété sise au 311 rue Principale, soit le lot n° 3 556 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires souhaitent construire une nouvelle résidence en projet intégré sur le lot et que l'allée véhiculaire proposée aura une largeur de 4.45 m sur une longueur de 13.22 m;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure a pour objet de réduire la largeur de l'allée véhiculaire du projet intégré à 4.45 m sur une longueur de 13.25 m au lieu de 7 m, tel que prescrit à l'article 79.7 du règlement de zonage n°560-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'allée véhiculaire sera aménagée à même l'emprise d'une servitude de passage, comme indiqué sur le plan de projet de lotissement, préparé et signé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre (dossier : R4120);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL210276 concerne uniquement des dispositions spécifiées au Règlement de zonage n° 560-2017 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL210276 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL210276 ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des dispositions du règlement de zonage n°560-2017 portera un préjudice sérieux au propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de l'urbanisme a recommandé favorablement au conseil, par sa résolution n°2021-12-091, d'accorder la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public pour une consultation publique et écrite a été publié en date du 20 décembre 2021, à l'hôtel de ville et l'église de Sainte-Cécile-de-Milton, conformément à la loi, ainsi qu'aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-024

### **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Plan directeur de l'eau, la MRC et les municipalités locales situées sur son territoire souhaitent poursuivre le programme de caractérisation des installations septiques amorcé en 2012 ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** la caractérisation des installations septiques permet la priorisation de mesures correctrices à l'endroit des installations déficientes et susceptibles de constituer une source importante de contamination en nutriments contribuant à la prolifération d'algues bleu vert;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des installations individuelles de traitement des eaux usées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r. 22) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre la mise en œuvre de cet engagement, la MRC doit convenir avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton d'une entente afin de se faire confier une partie de cette responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est en faveur du projet;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 569 du Code municipal du Québec et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de sa compétence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de donner suite à la demande de la MRC de La Haute-Yamaska et que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton accepte de déléguer sa compétence en matière de caractérisation des installations septiques des résidences isolées existantes sur le territoire municipal et qu'en conséquence, d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'entente de délégation à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE D'INFORMATION**

### **a) Lien cyclable Granby/Sainte-Cécile-de-Milton**

***M. Sarrazin avise tous les citoyens que le projet de lien cyclable qui reliera la Ville de Granby avec la Municipalité de Sainte-Cécile fera objet d'une consultation publique dès qu'un tracé aura été déterminé par les deux parties.***

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2022-01-025

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 52

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier